

Le risque d'inondation : l'état des plans de prévention des risques inondation (PPRI)



Si le département des Vosges comporte plusieurs risques, seul le risque d'inondation est pris en compte de manière spécifique par des plans de prévention des risques naturels (PPRN).

10 plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) concernent 100 communes vosgiennes traversées par les principaux cours d'eau (Meuse, Madon, Moselle, Meurthe et Saône).

Trois territoires à risque important d'inondation (TRI) sont identifiés sur le territoire vosgien : Neufchâteau, Epinal et Saint-Dié-des-Vosges / Baccarat.

Le risque d'inondation est l'un des principaux risques naturels identifiés par le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) établi par arrêté préfectoral du 8 juillet 2011. Le département est concerné tant par le débordement des cours d'eau qui parcourent son territoire, que par le ruissellement des rupts du massif montagneux susceptibles de crues locales soudaines et violentes donc difficilement prévisibles. L'ampleur de l'inondation est fonction de l'intensité et la durée des précipitations, de la surface et de la pente du bassin versant, de la couverture végétale, de la capacité d'absorption du sol et de la présence d'obstacles à la circulation des eaux. L'inondation peut être aggravée à la sortie de l'hiver par la fonte des neiges.

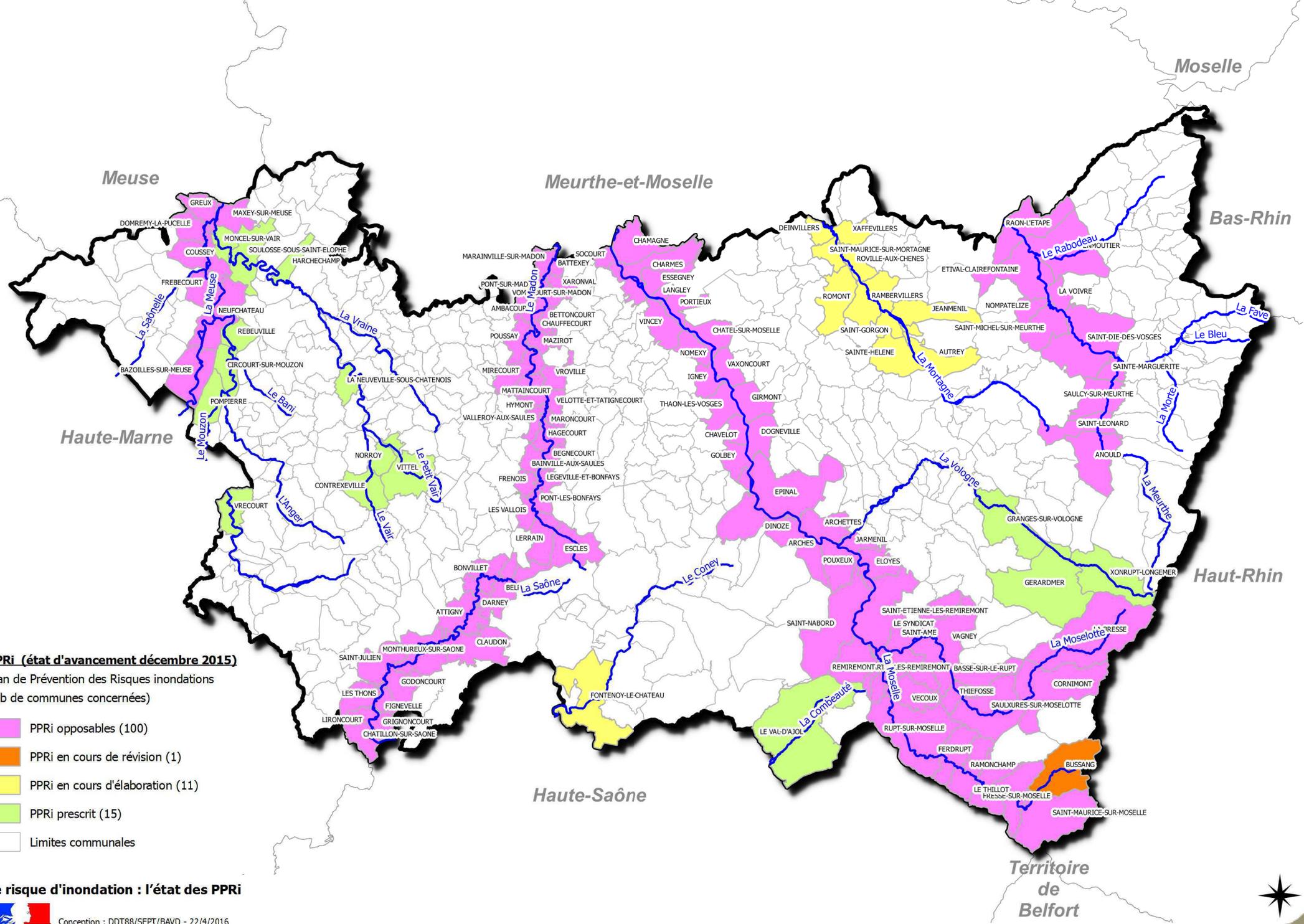
Sous l'impulsion de la **directive européenne sur les inondations**, une stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNGRI) a fait l'objet d'un arrêté interministériel le 7 octobre 2014. Elle vise à assurer la cohérence des actions menées sur le territoire en fixant trois grands objectifs : augmenter la sécurité des populations, réduire le coût des dommages et raccourcir le délai de retour à la normale. Les plans de gestion des risques inondation (PGRI), outils de mise en œuvre de la directive, ont été approuvés le 30 novembre 2015 pour les bassins Meuse et Rhin et le 7 décembre 2015 pour le bassin Rhône Méditerranée. Une place de premier plan est accordée aux collectivités territoriales en cohérence avec les évolutions apportées par la loi de modernisation de l'action publique.

Au plan national, 122 territoires à risque important d'inondation (TRI) ont été identifiés. Trois des 12 TRI identifiés sur les bassins Meuse et Rhin sont situés sur le territoire vosgien : Neufchâteau, Épinal et Saint-Dié-des-Vosges/Baccarat.

Pour chaque territoire identifié, une stratégie locale de gestion du risque d'inondation sera élaborée pour fixer les objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations. Les plans d'actions qui en découlent pourront bénéficier d'un soutien financier par une contractualisation avec l'Etat, notamment dans le cadre des programmes d'action pour la prévention des inondations (PAPI). Le PAPI Meuse élaboré selon le nouveau cahier des charges et déclinant les sept axes de la prévention a été labellisé le 23 avril 2015. Les PAPI Madon et PAPI Meurthe sont en cours d'élaboration.

La prévention des risques par la maîtrise de l'urbanisation et la réduction de la vulnérabilité reste la prévention la plus efficace pour limiter les dommages liés aux inondations. C'est l'objet des plans de prévention des risques naturels (PPRN), servitudes d'utilité publique, élaborés par l'Etat. Ils comportent un rapport de présentation avec une carte d'aléa et une carte des enjeux, et un zonage réglementaire assorti à un règlement. Leurs prescriptions déclenchent ainsi des obligations d'information pour le maire (réalisation d'un plan communal de sauvegarde, information préventive, etc.) des obligations pour les particuliers (réduction de la vulnérabilité des biens existants, information des acquéreurs et locataires), des possibilités de financement par le Fond Barnier pour les études conduites par les collectivités.

Les 100 communes vosgiennes traversées par les principaux cours d'eau (Meuse, Madon, Moselle, Meurthe et Saône) sont couvertes par des PPRI. 10 communes situées sur la Mortagne et une commune (Fontenoy-le-Château) ont des PPRI en cours d'élaboration. Bussang a son PPRI en révision. 15 autres communes concernées soit par le Coney, la Combeauté, la Vologne, le Mouzon, le Vair ou le Petit Vair, ont des PPRI prescrits.



PPRi (état d'avancement décembre 2015)

Plan de Prévention des Risques inondations
(Nb de communes concernées)

- PPRi opposables (100)
- PPRi en cours de révision (1)
- PPRi en cours d'élaboration (11)
- PPRi prescrit (15)
- Limites communales

Le risque d'inondation : l'état des PPRi



Conception : DDT88/SEPT/BAVD - 22/4/2016
Sources : ©IGNF BDCARTO 3-1 2015® / DDT DES VOSGES
W:/Grp_de_travail/Atlas/PROJETS/66c_risque_inondation_etat_des_PPRi.gg

